

NOTE DE SYNTHÈSE

Jacques **SEBI**, Maire

Réunion du 9 février 2022

Point n° 2

Présentation du dossier : Débat d'orientations budgétaires

INTRODUCTION

Prévu par l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a vocation à éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la Commune. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative.

Ce débat doit permettre au Conseil municipal d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective. Le DOB n'engendre aucune décision, mais consiste en une simple discussion, le Maire restant entièrement libre des suites à réserver à la préparation du budget.

Le vote du budget primitif aura lieu fin mars 2022.

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1.1. UN CONTEXTE NATIONAL DE NORMALISATION, MALGRE LE MAINTIEN D'UNE SITUATION SANITAIRE DEGRADEE

L'année 2021 a de nouveau été imprégnée des conséquences sanitaires et économiques de la crise de la covid-19, malgré un rebond économique notable qui s'accompagne de la sortie ou de l'arrêt d'un certain nombre de mesures de soutien aux entreprises.

C'est dans ce contexte que le Projet de Loi de finances pour 2022 a été bâti, le Ministre de l'Economie et des Finances le qualifiant ainsi de budget « de relance, d'investissement et de normalisation ».

En termes de normes, les modifications à attendre en 2022 s'avèrent plus faibles que les années précédentes, dans un contexte d'élections présidentielles et législatives à venir au printemps.

Malgré les incertitudes, les tendances économiques qui se dessinent sont les suivantes :

- En matière de croissance du PIB, si l'activité a été marquée en 2020 par une chute d'une ampleur inédite depuis l'après-guerre (-8,0 %), les exercices 2021 puis 2022 devraient marquer une reprise importante : + 6 % au moins en 2021, et + 4 % en 2022, d'après les estimations contenues dans le Rapport économique, social et financier annexé au PLF pour 2022.

- En matière de finances publiques, le déficit public s'élèverait à 8,4 % du PIB à fin 2021, et à 4,8 % en 2022. S'agissant de la dette, elle atteindrait 115,6% du PIB en 2021, et devrait se stabiliser autour de 114 % à la fin 2022, selon le Rapport économique, social et financier annexé au PLF pour 2022.
- En matière d'inflation, il est constaté une hausse importante des prix en 2021, qui se poursuit début 2022 dans un contexte de fortes tensions sur les marchés de l'énergie et des matières premières en général.
- Enfin, en matière de chômage, la création massive d'emplois au premier semestre s'est traduite par un taux de 8,0 % au second trimestre 2021, soit 0,1 point de moins que fin 2019 avant le début de la crise épidémique. Selon les prévisions du Consensus Forecasts en date du 8 novembre 2021, le taux de chômage au sens du BIT pourrait s'établir à 7,9 % en 2021 et 7,8 % en 2022.

Conséquences de ce début de rétablissement sur le front économique, la part des dépenses publiques, qui devrait s'élever à près de 60 % en 2021, pourrait redescendre à 55,6 % du PIB en 2022. De la même manière, devrait être constatée, selon les chiffres du PLF pour 2022, une légère diminution du taux de prélèvements obligatoires, qui pourrait passer de 43,7 % du PIB en 2021 à 43,5 % en 2022.

Depuis le début de la crise de la covid-19, l'Etat français a multiplié les plans d'aides et de soutien en direction de nombreux publics touchés par les conséquences sanitaires et économique de la pandémie : prise en charge du chômage partiel, prêts garantis aux entreprises, dispositifs divers d'étalement de charges ont ainsi rythmé l'année 2020 et le premier semestre de l'année 2021.

Ces mesures palliatives qui revêtaient initialement un caractère d'urgence ont été accompagnées, dès septembre 2020, par l'annonce d'un plan de relance massif de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros financés par l'Union européenne, sur la période 2020 – 2022. Axé autour de trois axes principaux (compétitivité, écologie, cohésion sociale), le Gouvernement ambitionne d'en consommer 70 % des crédits d'ici à la fin 2021.

En plus de ce plan de relance de 100 milliards d'euros, inédit par son ampleur, le gouvernement entend désormais mettre en œuvre un nouveau plan, cette fois « d'investissement », doté de 34 milliards d'euros sur 5 ans dont 3,5 milliards d'euros ont été inscrits au PLF 2022 à l'occasion des discussions parlementaires. L'écologie et la transition économique sont au cœur de ce nouveau dispositif : 6 milliards d'euros seront par exemple consacrés aux secteurs de l'électronique et de la robotique, alors que 8 milliards d'euros iront à l'énergie et à la décarbonation de l'économie (dont 2 milliards pour la filière hydrogène et 1 milliard pour la filière nucléaire).

Plan de relance et plan d'investissement s'accompagnent de mesures sectorielles ou géographiques ciblées, dans un objectif de mieux identifier les segments de l'économie en difficulté et d'acter la fin du fameux « quoi qu'il en coûte ».

1.2. UN CONTEXTE INCERTAIN POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les collectivités territoriales, en première ligne depuis le début de la crise sanitaire, évoluent depuis deux années dans un nouvel environnement normatif, financier et fiscal.

Mesures de soutien et de relance

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été mis en avant par l'Etat comme l'instrument privilégié permettant aux collectivités locales d'accompagner leurs entreprises et leurs grands projets d'investissement dans le cadre de la relance.

Les différents plans de soutien s'articulent notamment autour de la création de plusieurs dotations permettant la compensation de la perte de recettes de fonctionnement et/ou de capacité d'autofinancement des collectivités. Quant aux différentes déclinaisons des plans de relance, elles sont le plus souvent intégrées au sein des dotations classiques d'investissement perçues par les collectivités, telles que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Ces mesures, visant à préserver les marges de manœuvre des collectivités locales les plus durement touchées par la crise, s'accompagnent d'un volume d'investissements massif et inédit de l'Etat dans les collectivités locales. Le soutien de l'Etat à l'investissement local passe ainsi par plusieurs fonds et dotations, attribués aux différentes catégories de collectivités locales.

Cumulés, tous ces dispositifs forment une enveloppe de 2,5 milliards d'euros.

Le PLF pour 2022 acte d'un abondement supplémentaire de 337 millions d'euros au titre de la DSIL, afin de compléter le financement des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Poursuite des réformes fiscales

Initiée bien avant le début de la crise sanitaire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et son remplacement par d'autres ressources atteint sa dernière phase. En 2022, parmi les contribuables qui s'acquittent encore de cet impôt, le dégrèvement atteindra 65 %. En 2023, plus aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Pour les communes, la ressource de remplacement est constituée de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale. Le taux qui a été voté en 2021 était donc, s'il n'y a pas eu de décision politique orientant vers une hausse ou une baisse de la pression fiscale, la somme des taux communaux et départementaux. Le même schéma devra s'appliquer pour 2022 et pour les années suivantes.

Pour les EPCI à fiscalité propre, la ressource de remplacement est constituée par une fraction de TVA.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dépend désormais de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1. Selon les données INSEE actualisées, et confirmées par M. Olivier Dussopt, Ministre chargé des comptes publics, à l'occasion du dernier Congrès des Maires, la revalorisation des valeurs locatives devrait être supérieure à 3 % en 2022.

En matière d'évolution de la TVA pour 2022, le PLF anticipe une augmentation de 5,5 %, qui correspondrait alors à l'augmentation dont pourraient bénéficier les EPCI.

Il convient également de souligner que les ressources perdues par les collectivités au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CFE des établissements industriels continueront d'être compensées de manière dynamique par l'Etat.

Autres évolutions à venir et points d'attention

➤ **La Dotation globale de fonctionnement**

Les prochaines années devraient être marquées par les conséquences de la réforme des indicateurs financiers et fiscaux servant au calcul de la DGF et des mécanismes de péréquation.

Le PLF pour 2022 intègre des évolutions notables sur les méthodes de calcul du potentiel financier et de l'effort fiscal des collectivités qui, combinées aux différentes réformes en cours, auront des effets importants sur les niveaux de dotations à percevoir.

Toutefois, les effets de la réforme seront neutralisés pour 2022.

Toujours en matière de DGF, le PLF prévoit une enveloppe comparable à 2021 à périmètre constant. Comme les années précédentes, il est prévu d'écarter la dotation forfaitaire des communes afin de financer l'augmentation des enveloppes dédiées à la dotation de solidarité urbaine et à la dotation de solidarité rurale.

➤ **Le Fonds de compensation pour la TVA**

Le FCTVA devrait voir son enveloppe maintenue à 6,5 milliards d'euros.

2022 sera également la deuxième année de mise en œuvre de l'automatisation du traitement du fonds. Aussi, en 2022, les collectivités percevant le fonds un an après la dépense éligible seront donc concernées par l'automatisation, tout comme celles qui la perçoivent l'année même de la dépense. Cette automatisation ne concernera cependant Montrabé qu'à partir de 2023.

1.3. LA SITUATION SUR LE PLAN LOCAL

Evolution de l'activité sur le territoire de Toulouse Métropole

Le territoire de la Métropole a été particulièrement impacté du fait du poids du secteur aéronautique, qui a été lourdement pénalisé par l'effondrement durable du nombre de vols commerciaux depuis le démarrage de la pandémie, mais aussi par la chute des voyages d'affaires et de tourisme.

Quelques indicateurs locaux remontés par les partenaires de Toulouse Métropole montrent un redressement de l'activité :

- Le niveau de Versement Mobilité perçu par Tisseo Collectivités, basé sur les salaires (hors chômage partiel), est meilleur qu'attendu en 2021, et retrouve déjà le niveau de 2019
- La fréquentation du territoire, constaté par l'Agence d'attractivité, a nettement progressée en 2021, sans toutefois retrouver les niveaux de 2020 notamment sur le tourisme d'affaire.

La reprise de l'activité se confirme également dans des enquêtes économiques menées par la CCI. Ainsi, à la fin du 1er semestre, en Haute-Garonne, la part des entreprises en perte de chiffre d'affaires continuait de diminuer, passant de 49 % fin 2020 à 25 % à la fin du premier semestre 2021. Les estimations pour le 3eme trimestre 2021 tablent sur une part Toulouse Métropole- Rapport d'orientations budgétaires 2022 4 résiduelle de 14 %. Par ailleurs, 74 % des entreprises devraient avoir retrouvé une situation normale d'ici la fin de l'année.

Fin juin, 59 % des dirigeants d'entreprises jugeaient les niveaux de carnets de commandes satisfaisants, malgré des disparités importantes entre secteurs. L'industrie aéronautique, fortement impactée par la crise de la covid 19, accuse toujours un recul plus important par rapport au niveau d'activité d'avant crise que les autres secteurs industriels, bien que les perspectives s'améliorent. L'année 2021 est donc celle d'un rebond économique puissant, malgré les contraintes qui ont continué à peser durant plusieurs mois, sans pour autant atteindre un rattrapage complet par rapport à la période pré-crise.

Evolution de la démarche financière de Toulouse Métropole

- Une Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) 2021-2026 qui atteint 2,155 milliards d'euros et est composée de 2,042 milliards d'euros de projets et d'enveloppes nouvelles et 0,113 milliards d'euros de reports de la programmation précédente.
- La mise en œuvre d'un pacte financier et fiscal, précédé par l'harmonisation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), vise à renforcer la solidarité et la capacité d'investissement du territoire, et sera susceptible d'impacter à la baisse de manière importante, dans les prochaines années, les dotations perçues par la Commune.

2 – LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE MONTRABE

Le budget primitif 2021, voté le 24 mars 2021, s'équilibrait à 4 140 050 € en fonctionnement et 440 233 € en investissement.

Il a fait l'objet de plusieurs décisions modificatives, qui ont abouti à un montant total des crédits inscrits de 4 400 507,15 € en fonctionnement et 2 969 166,10 € en investissement.

La très forte différence en investissement s'explique par le report de l'excédent d'investissement généré en 2020 par la vente de terrain, qui a impacté le résultat de l'exercice constaté lors du vote du compte administratif.

Les données présentées dans le présent rapport ne reflètent pas le résultat officiel de 2021, le compte administratif et de gestion n'étant pas encore établis. Néanmoins, ces écritures devraient être quasiment celles qui seront présentées lors du vote du compte administratif, qui devrait pouvoir être adopté concomitamment au budget primitif pour 2022, fin mars.

A ce jour, les résultats provisoires seraient les suivants :

		Crédits inscrits	Prévision de réalisation ¹	Taux de conso.
Fonctionnement	Dépenses	4 400 507,15	4 049 089,82	92,01%
	Recettes	4 400 507,15	4 182 798,69	95,05%
	SOLDE		133 708,87	
Investissement	Dépenses	2 969 166,10	464 853,74	15,66%
	Recettes	2 969 166,10	233 652,90	7,87%
	SOLDE		-231 200,84	

¹ Sur la base d'une estimation faite à partir des consommations arrêtées au 24/01/2022

Sous réserve de l'adéquation entre les écritures comptables de la Commune et du comptable public, l'année 2020 permettrait de dégager un excédent de fonctionnement de près de 134 000 €, et générerait un excédent d'investissement de 231 000 €. Néanmoins, compte tenu de l'excédent reporté (de 2,4 M€), le résultat cumulé de la section d'investissement ferait apparaître un excédent global de 2,1 M€.

La trésorerie de la Commune (montant présent sur le compte au Trésor de la Commune, qui n'est pas rémunéré) s'élève aux alentours de 2,5 M€.

Il est important de souligner que la situation de la Commune est atypique, liée au résultat exceptionnel de 2020, dû à la vente d'un terrain. L'ensemble des analyses ci-après prend en compte cette situation qui doit être pondérée.

2.1 La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) correspond à l'ensemble des ressources générées par les opérations de gestion de la Commune dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure la capacité de la collectivité à financer, sur ses propres ressources, ses investissements ou les remboursements de dettes. Les données qui y sont exprimées sont les retenues par la Direction générale des finances publiques, sans recouvrir totalement le même périmètre que celui pris en compte dans les calculs globaux.

Dans le secteur des collectivités locales, la CAF dégagée au titre d'un exercice (appelée « CAF brute ») doit permettre, par principe, de couvrir les remboursements en capital des emprunts antérieurement souscrits. En d'autres termes, la « CAF nette » des remboursements en capital des emprunts doit être positive.

L'autofinancement	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹
Produits de fonctionnement	3 745 346 €	3 778 549 €	3 858 002 €	3 859 794 €	6 806 590 €	4 097 690 €
Charges de fonctionnement	3 454 626 €	3 824 451 €	3 619 360 €	3 774 784 €	6 734 427 €	3 973 410 €
Excédent brut de fonctionnement	388 978 €	118 320 €	388 328 €	231 765 €	220 052 €	193 175 €
Capacité d'autofinancement brute	413 768 €	74 376 €	362 060 €	204 080 €	162 452 €	199 803 €
Capacité d'autofinancement nette	294 218 €	-45 219 €	254 970 €	46 548 €	-536 121 €	195 355 €

Données établies sur la base des comptes administratifs

¹ Sur la base d'une estimation faite à partir des consommations arrêtées au 24/01/2022

Le constat d'une CAF nette négative en 2020 doit être relativisée, dans la mesure où elle a été générée par le remboursement des emprunts qui restaient encore ouverts. Néanmoins on constate une tendance à la baisse de la CAF sur les 5 dernières années.

2.2 Les charges réelles de fonctionnement

Charges de fonctionnement	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹
Charges réelles de fonct.	3 418 990 €	3 639 943 €	3 572 084 €	3 741 162 €	3 717 728 €	3 982 771 €
Evolution/année précédente	1,32%	6,46%	-1,86%	4,73%	-0,63%	7,13%
Charges de gestion en % des charges de fonct.	33,25%	35,62%	33,48%	35,78%	32,17%	33,06%
Charges de personnel brutes² en % des charges de fonct.	66,75%	64,38%	66,52%	64,22%	67,83%	66,94%
Charges financières en % des charges de fonct.	1,27%	1,07%	1,00%	1,14%	0,68%	0,00%
Atténuation de produits³ en % des charges de fonct.	2,22%	2,91%	2,39%	2,25%	2,13%	1,94%

Données établies sur la base des comptes administratifs

¹ Sur la base d'une estimation faite à partir des consommations arrêtées au 24/01/2022

² Charges de personnel sans atténuations de charges

³ Prélèvement SRU et FPIC

L'année 2021 fait apparaître une augmentation des charges réelles de fonctionnement.

Celle-ci est essentiellement due à la hausse des dépenses de personnels mais aussi, d'une manière globale, à la hausse des charges de gestion.

Cette évolution fait apparaître la nécessité d'une analyse poussée de la structure même des dépenses de fonctionnement.

On constate par ailleurs que les atténuations de produits diminuent légèrement, notamment du fait d'une faible diminution de la pénalité SRU.

2.3 Eclairage sur certaines dépenses

a. Les dépenses de personnel

Charges de fonctionnement	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ²
Charges de personnel brutes	2 282 295 €	2 343 341 €	2 376 260 €	2 402 415 €	2 521 861 €	2 666 062 €
Charges de personnel nettes¹	2 270 883 €	2 339 727 €	2 375 644 €	2 400 978 €	2 516 580 €	2 658 386 €
Evolution/année précédente	1,31%	3,03%	1,54%	1,07%	4,81%	5,63%
Charges de personnel nettes en % des charges de fonct.	66,42%	64,28%	66,51%	64,18%	67,69%	66,75%
Couverture des charges de personnel brutes en % des recettes réelles de fonct.	59,55%	60,27%	60,25%	60,89%	36,60%	63,74%

Données établies sur la base des comptes administratifs

¹ Déduction faites des atténuations de charges

² Sur la base d'une estimation faite à partir des consommations arrêtées au 24/01/2022

Dans l'estimation des dépenses de personnel, il est nécessaire de prendre en compte les atténuations de charges, imputées en recettes de fonctionnement.

Celles-ci correspondent aux différents remboursements dont bénéficie la Commune en ce qui concerne le personnel communal (en particulier le remboursement des indemnités journalières pour les agents absents). L'année 2021 a été marquée par un fort taux d'absentéisme lié aux maladies (en particulier Covid), qui ont certes donné lieu à des remboursements d'indemnités journalières, mais ont par ailleurs généré des dépenses de personnel supplémentaires pour assurer le remplacement des agents absents (en particulier lorsque ceux-ci interviennent dans des services où un taux d'encadrement d'enfants doit être assuré).

Néanmoins, représentant presque 67 % des charges de fonctionnement, la masse salariale reste le premier poste de dépenses de fonctionnement de la Commune, et doit faire l'objet d'un suivi permanent.

Les frais de personnel représentent ainsi 635 € par habitant, contre 447 € pour la moyenne des communes de même strate.

L'importance de cette masse salariale s'explique cependant aisément par la très grande quantité de services gérés en régie par la Commune, découlant des choix de services réalisés par la Commune.

b. Les fluides

Fluides ¹	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ²
60611 - Eau et assainissement	14 295 €	16 410 €	11 793 €	15 317 €	8 425 €	20 835 €
60612 - Energie - électricité	178 931 €	138 295 €	166 749 €	223 806 €	149 474 €	151 838 €
60613 - Chauffage urbain	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	36 315 €
60621 - Combustibles	912 €	925 €	0 €	425 €	23 008 €	335 €
60622 Carburants	5 590 €	7 138 €	8 105 €	8 056 €	7 191 €	8 881 €
Total charges fluides	199 728 €	162 768 €	186 648 €	247 604 €	188 098 €	218 204 €
Charges fluides en % des charges à caract. général (011)	25,16%	19,69%	21,70%	25,81%	22,19%	21,93%
Charges fluides en % des charges de fonct. réelles	5,84%	4,47%	5,23%	6,62%	5,06%	5,48%

Données établies sur la base des comptes administratifs

¹ Eau et assainissement + énergie-électricité + combustibles + carburants

² Sur la base d'une estimation faite à partir des consommations arrêtées au 24/01/2022

Les données indiquées en l'espèce doivent être prises avec circonspection, l'ensemble des dépenses n'ayant pas encore été mandatées.

Un travail de clarification des contrats, notamment en matière d'éclairage public, devra être lancé pour clarifier la situation de la commune par rapport à ses fournisseurs.

c. La dette et la trésorerie

Etat de la dette	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nb habitants	4 023	4 090	4 218	4 201	4 183	4 189
Encours de la dette total (au 31/12)	1 110 000	991 000	874 000	716 000	18 000	13 552
Dette par habitant	275,91 €	242,30 €	207,21 €	170,44 €	4,30 €	3,24 €
Annuité de la dette (capital + intérêts)	158 000	154 000	852 000	199 000	718 000	4 448
Taux d'endettement (annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement)¹	4,12%	3,96%	21,60%	5,04%	10,42%	0,11%
Soit annuité par habitant	39,27 €	37,65 €	201,99 €	47,37 €	171,65 €	1,06 €

Chiffres sur la base des données publiées par le ministère des finances

¹ sur la base des comptes administratifs

Le remboursement de la quasi-totalité des emprunts en 2020 (à l'exception d'un emprunt sans intérêt conclu auprès de la CAF – qui explique un reliquat d'encours de dette) permet à la Commune de disposer d'un taux d'endettement quasiment nul.

2.4 Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹
Recettes réelles de fonctionnement	3 832 758 €	3 888 019 €	3 944 144 €	3 945 242 €	6 891 179 €	4 182 575 €
Taux de croissance par rapport à l'an passé	2,12%	1,44%	1,44%	0,03%	74,67%	-39,31%
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	953 €	951 €	935 €	939 €	1 647 €	998 €
Produits des services du domaine et ventes diverses	436 180 €	486 977 €	511 486 €	520 123 €	420 359 €	527 805 €
Impôts et taxes	2 343 113 €	2 325 863 €	2 377 025 €	2 406 586 €	2 418 800 €	2 640 091 €
Dotations, subventions et	962 424 €	876 309 €	1 030 410 €	997 804 €	1 027 703 €	965 805 €
Recettes exceptionnelles	68 903 €	190 705 €	20 014 €	15 231 €	3 017 575 €	22 678 €
Autres recettes	22 138 €	8 165 €	5 209 €	5 498 €	6 742 €	26 195 €

Données établies sur la base des comptes administratifs

¹ Sur la base d'une estimation faite à partir des consommations arrêtées au 24/01/2022

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à la fois des impôts et taxes, des produits des services et du domaine (location de salle, concessions dans les cimetières...), des dotations (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité communautaire...) et des atténuations de charge (remboursement des frais de personnels).

L'exercice 2020 s'avérait exceptionnel, liée à la vente du terrain (qui a impacté à la fois la section de fonctionnement et la section d'investissement).

En neutralisant cet effet, on constate que les recettes de fonctionnement ont progressé, mais cela est avant tout dû à la progression de la dotation de Toulouse Métropole faisant suite à la réforme de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

2.5 Eclairage sur certaines recettes

a. Les recettes fiscales

Recettes fiscales	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹
Produits de fonctionnement réels	3 832 758 €	3 888 019 €	3 944 144 €	3 945 242 €	6 891 179 €	4 182 575 €
Impôts directs locaux	1 131 246 €	1 152 265 €	1 175 754 €	1 216 863 €	1 242 306 €	1 251 486 €
Impôts directs en % des produits de fonct. réels	29,52%	29,64%	29,81%	30,84%	18,03%	29,92%

Données établies sur la base des comptes administratifs

¹ Sur la base d'une estimation faite à partir des consommations arrêtées au 24/01/22

Il est important de noter que, pour les recettes fiscales, la Commune n'a plus de prise que sur le taux des taxes foncières. En effet, depuis la suppression de la taxe d'habitation, le montant de celle-ci est constituée par une allocation compensatrice versée par l'Etat.

b. Les dotations de l'Etat

Dotations de l'état	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹
Dotation globale de fonctionnement	222 693 €	169 983 €	159 472 €	132 782 €	111 262 €	88 256 €
Taux de progression	-22,78%	-23,67%	-6,18%	-16,74%	-16,21%	-20,68%
Dotation de solidarité rurale	44 760 €	47 479 €	49 330 €	49 745 €	48 675 €	49 270 €
Taux de progression	10,48%	6,07%	3,90%	0,84%	-2,15%	1,22%
TOTAL	267 453 €	217 462 €	208 802 €	182 527 €	159 937 €	137 526 €
Taux de progression	-18,68%	-18,69%	-3,98%	-12,58%	-12,38%	-14,01%

Données établies sur la base des comptes administratifs

¹ Sur la base d'une estimation faite à partir des consommations arrêtées au 24/01/2022

La dotation globale de fonctionnement a poursuivi sa baisse. Au total, ce sont plus de 1,2 millions d'€ cumulés qui ont été perdus depuis 2014.

2.6 La section d'investissement
a. Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	2019	2020	2021 ¹
Dépenses d'équipement	490 608 €	226 585 €	460 406 €
Restes à réaliser (RAR)	7 700 €	0 €	0 €
Pourcentage des RAR / dépenses d'équipement	1,57%	0,00%	0,00%
Evolution/année précédente	-57,65%	-53,82%	103,19%
Crédits d'équipement inscrits	929 094 €	2 429 414 €	2 429 414 €
Taux de réalisation	52,80%	9,33%	18,95%
Taux de réalisation y compris RAR	53,63%	9,33%	18,95%
19 - Acquisitions diverses	12 795 €	0 €	
22 - Travaux équipement divers	40 646 €	13 187 €	
37 - Travaux régie divers bâtiments	0 €	0 €	
46 - Extension école primaire	0 €	0 €	
47 - Construction bâtiment festif et associatif	0 €	0 €	
50 - Opération urba recomposition centre ville	184 797 €	0 €	
52 - Aménagement piétonnier	46 698 €	0 €	
53 - Aménagement programmes nouveaux	0 €	0 €	
54 - Mise aux normes accessibilité bâtiments	0 €	0 €	
55 - Acquisition abribus	0 €	0 €	
56 - Extension périscolaire	53 368 €	0 €	
Communication	2 987 €	8 865 €	15 192 €
Environnement	37 567 €	8 194 €	35 740 €
Equipt et trvx écoles	53 992 €	67 970 €	15 984 €
Equipts associatifs	1 717 €	2 785 €	15 296 €
Périscolaire jeunesse	4 014 €	6 203 €	10 334 €
Equipts divers	49 556 €	54 978 €	
Plantations et création nveaux espaces	2 471 €	0 €	
Petite enfance		25 583 €	7 153 €
Programme rénovation bâtiments		38 820 €	204 753 €
Acquisition matériel et mobilier			154 444 €
Culture			1 511 €

Données établies sur la base des comptes administratifs

¹ Sur la base d'une estimation faite à partir des consommations arrêtées au 24/01/2022

Le budget 2021 prévoyait un montant d'investissements opérationnels de 2,4 M€. Néanmoins, ce montant découlait du très fort excédent d'investissement reporté constaté dans le compte administratif 2020. Il avait été alors indiqué que ce montant servirait à financer un nouveau grand projet d'investissement, qui n'a cependant pas encore été lancé.

Ainsi, si le taux de réalisation des investissements en 2020 apparaît a priori faible au regard du total des crédits inscrits (18,95 %), il faut relativiser cette appréciation. En effet, si l'on rapporte le montant des investissements réalisés sur ceux prévus au BP 2021 (440.233 €), le taux de réalisation dépasse les 100 %. Ainsi, les crédits prévus initialement au budget ont bien été ajustés et ont été consommés.

Il est à noter que le tableau présenté ici a fait l'objet d'un travail de synthèse, dans la mesure où des programmes annuels ont été constitués à partir de 2020, qui ne permettaient pas d'analyser globalement les investissements réalisés dans chaque thématique. Il sera proposé, dans le cadre du BP 2022, de rétablir des programmes pluriannuels dans chaque thématique, tout en y allouant des crédits annuels.

b. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	2016	2017	2018	2019	2020	2021 ¹
Recettes réelles d'investissement²	449 210 €	348 101 €	1 455 976 €	1 60 874 €	373 005 €	158 130 €
Evolution/année précédente	224,19%	-22,51%	318,26%	-88,95%	131,86%	-57,61%
Subventions	280 937 €	26 232 €	472 930 €	0 €	26 075 €	77 566 €
% par rapport aux recettes réelles d'inv	62,54%	7,54%	32,48%	0,00%	6,99%	49,05%
Dotations (FCTVA, Taxe d'aménagement)	168 273 €	0 €	159 076 €	160 874 €	188 520 €	80 454 €
% par rapport aux recettes réelles d'inv	37,46%	0,00%	10,93%	100,00%	50,54%	50,88%
Excédent de fonctionnement capitalisé	0 €	321 869 €	823 970 €	0 €	158 411 €	0 €
% par rapport aux recettes réelles d'inv	0,00%	92,46%	56,59%	0,00%	42,47%	0,00%

Données établies sur la base des comptes administratifs

¹ Sur la base d'une estimation faite à partir des consommations arrêtées au 24/01/2022

² Hors dotations aux amortissements

Les recettes réelles d'investissements sont constituées par des dotations (fonds de compensation de la TVA, taxes locales d'urbanisme), des subventions versées par des partenaires institutionnels (région, département) et, éventuellement, par un prélèvement de la section de fonctionnement.

Les subventions d'investissement encaissées en 2021 ont connu une forte progression par rapport à 2020. Les principales subventions encaissées concernaient la réfection de la toiture de la mairie (subvention de l'Etat à hauteur de 22 449 € et du Département de Haute-Garonne à hauteur de 14 966 €)

Les autres subventions sont essentiellement versées par le Département de la Haute-Garonne dans le cadre des contrats de territoires.

Les dotations, quant à elles, sont quasiment exclusivement constituées par le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), par lequel l'Etat restitue une partie de la TVA payée sur les dépenses d'investissement (et quelques dépenses de fonctionnement) réalisées en N-2.

4 – CONCLUSION

Après une année 2020 très perturbée, l'année 2021 a été « en demi-teinte ». Le fonctionnement des services et les projets d'investissement ont pu reprendre, mais dans un contexte restant incertain, et générant à la fois de l'absence maladie pour les services, et des décalages de réalisations des projets.

L'excédent global de gestion de 2021 atteint un montant important, de plus de 2,5 M€, qui est la somme des excédents constatés à la fois en fonctionnement et en investissement.

Pour l'avenir, si les recettes de fonctionnement pourraient être appelées à évoluer un peu vers la hausse, liées à l'évolution de la population et des droits de mutation, cette évolution reste encore largement incertaine.

En effet, dans le cadre du Pacte financier et fiscal de Toulouse Métropole, une remise à plat des dotations de solidarité communautaire est annoncée pour les prochaines années. Cela serait susceptible d'engendrer une perte de recettes substantielle pour Montrabé.

De plus, les dotations de l'Etat poursuivent leur baisse, et leur évolution à venir est très incertaine, au regard de la situation financière nationale.

Enfin, la réforme de la fiscalité locale a entraîné une dégradation certaine de l'autonomie fiscale de la Commune, celle-ci n'ayant plus de pouvoir que sur le taux des taxes foncières.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le caractère quasi incompressible de l'évolution des charges courantes, liées à l'inflation et à l'évolution exponentielle des frais d'énergie, conduit à considérer qu'elles vont nécessairement évoluer à la hausse. Les frais de personnel devront quant à eux être requestionnés au regard du nombre des services assurés en régie par la Commune.

Enfin, l'évolution des conditions financières assurées par le Syndicat d'Electricité de Haute-Garonne va également impacter le montant des dépenses qui y sont affectées.

Fort heureusement, la Commune a pu constituer une réserve en investissement, liée à la vente du terrain réalisée en 2020. Cela permettra, en 2022, de lancer l'opération d'aménagement de l'extension de l'Accent. A côté de cette opération d'envergure, prévue pour une durée de 2 ans environ, aucun gros investissement ne sera prévu. Cela permettra de maintenir une enveloppe annuelle de près de 400 K€ pour, à la fois, des opérations de développement durable et l'entretien du patrimoine.

Ainsi, le projet de budget primitif 2022 sera construit en vue de prendre en compte l'ensemble des contraintes pesant aujourd'hui sur Montrabé, mais aussi d'anticiper les évolutions à venir. L'objectif est d'assurer, dans un cadre financier toujours maîtrisé, à la fois la transition écologique et la poursuite de la construction d'une ville éco-responsable et intergénérationnelle, attractive et agréable à vivre.